

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/948

18 juin 2009

(09-3004)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## ACTIVITÉS DE L'ORGANISME INTERNATIONAL RÉGIONAL CONTRE LES MALADIES DES PLANTES ET DES ANIMAUX (OIRSA) DANS LE CADRE DE L'ACCORD SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Rapport à la 45<sup>ème</sup> réunion du Comité des mesures sanitaires et  
phytosanitaires, du 22 au 24 juin 2009

La communication ci-après, reçue le 17 juin 2009, est distribuée à la demande de l'OIRSA.

### 1. Soutien spécifique à certaines filières agricoles

1. L'OIRSA, en coordination avec les autorités sanitaires et phytosanitaires nationales et le secteur privé, continue de mettre en œuvre les programmes sanitaires et phytosanitaires de soutien aux filières agroalimentaires. Les actions menées ces trois derniers mois sont décrites ci-dessous.

#### Honduras

2. Pour soutenir la filière avicole, l'OIRSA a aidé le Honduras à être reconnu comme pays exempt des maladies ayant des effets de restriction des échanges, en renforçant la capacité du service d'inspection sanitaire et du laboratoire national d'analyse des résidus (LANAR).

#### Nicaragua

3. Dans le cadre du programme phytosanitaire de soutien à la filière des fruits et légumes, les actions suivantes ont été menées:

- a) soutien technique et économique constant au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts (MAGFOR) pour l'exécution du programme de maintien de zones exemptes de la lépreuse des agrumes dans les départements de Rivas et de Río San Juan. De leur côté, les autorités du Costa Rica ont reconnu que ces zones étaient exemptes de la maladie, ce qui a facilité l'importation de 72 000 tonnes de fruits frais en provenance du Nicaragua;
- b) soutien technique aux autorités du MAGFOR pour que soit déclarée exempte de *Ceratitidis capitata* la zone située au nord du lac Xolotlan, ce qui a été fait par arrêté ministériel pour 484 kilomètres carrés de cette zone. Les autorités du pays poursuivent leurs entretiens avec le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) en vue de la reconnaissance du statut de cette zone; et

- c) fiches de vulgarisation détaillées, pour diffuser des renseignements techniques sur la protection zoosanitaire et phytosanitaire. Les dernières fiches publiées étaient intitulées: i) "Zones exemptes de mouches des fruits, une niche d'investissement"; ii) "Le MAGFOR et l'OIRSA en alerte face au *Thrips Palmi*"; et iii) "Le plan d'urgence contre le Huanglongbing des agrumes doit être activé".

#### El Salvador

4. En avril, dans le cadre du programme de soutien à la filière porcine, les autorités des services vétérinaires nationaux ont déclaré El Salvador pays exempt de peste porcine classique (PPC). Pour que cette déclaration puisse être faite, la République d'El Salvador a dû appliquer un programme quadriennal en trois étapes:

- a) Étape de lutte (2004-2006): réalisation de deux campagnes de vaccination sur l'ensemble du territoire national, qui ont permis d'immuniser plus de 80 pour cent de la population porcine et ont bénéficié à 136 872 petits éleveurs.
- b) Étape d'éradication (2007): sous l'action des autorités nationales, interdiction de la vaccination, renforcement de la surveillance épidémiologique, examen d'échantillons de sérum à la recherche d'anticorps et interdiction de délivrer des permis d'importation de produits biologiques pour la peste porcine classique. En outre, amélioration des techniques de diagnostic et de la capacité du Laboratoire de diagnostic vétérinaire et de contrôle de la qualité.
- c) Étape de surveillance épidémiologique (2008-mars 2009): deuxième échantillonnage de porcs d'arrière-cour dans des exploitations semi-industrielles et industrielles au niveau national; prélèvement d'échantillons sur les marchés, dans les abattoirs et dans les exploitations sentinelles; intensification de la campagne de sensibilisation et de vulgarisation sanitaire et renforcement du contrôle des mouvements des porcs, y compris par une surveillance dans les ports et les aéroports et aux frontières. En fin de compte, activation du plan d'urgence.
- d) Déclaration du statut de pays exempt de peste porcine classique en avril 2009.

Au cours de ces périodes, l'OIRSA, outre son soutien financier au programme, a réalisé des contrôles et des audits techniques.

#### Panama

5. Dans le cadre du programme phytosanitaire de soutien à la filière des fruits, les actions suivantes ont été menées:

- a) soutien technique et financier pour le maintien de la péninsule d'Azuero comme zone exempte de Moscard. Promotion de cette zone par l'apport d'un soutien et d'une assistance technique sur 40 hectares de culture de papayes destinées à l'exportation;
- b) soutien technique et économique pour le maintien de la zone exempte de *Thrips palmi*, en circonscrivant le parasite dans la baie d'Arco Seco du Panama; et
- c) soutien technique et économique afin de contenir la mouche sud-américaine des cucurbitacées *Anastrepha grandis* dans la province de Darién (à la frontière avec la Colombie) et dans l'est de la province de Panama.

## Guatemala

6. Dans le cadre du programme régional de prévention, de contrôle et d'éradication de la peste porcine classique, l'OIRSA collabore avec les autorités nationales du Guatemala pour que le pays soit déclaré exempt de cette maladie à la fin 2009. En outre, la stratégie d'exécution des programmes de contrôle et d'éradication au Nicaragua et au Honduras a été reciblée de manière que ces deux pays soient déclarés exempts de la maladie d'ici deux ans.

### **2. Activités de formation, d'assistance technique et de vulgarisation dans le domaine agrosanitaire et commercial**

7. Au Honduras, en coordination avec les experts du SENASA, l'OIRSA a effectué des visites de contrôle dans huit pêcheries, cinq à La Ceiba et trois à Roatán, et sur six embarcations. Le rapport correspondant a été présenté au cours de la visite dans chaque entreprise et de la réunion de clôture avec les inspecteurs vétérinaires officiels et les dirigeants et le personnel des entreprises. En outre, l'OIRSA a organisé une réunion avec des experts du secteur de la production de Tilapia pour passer en revue et analyser la réglementation européenne en matière d'aquaculture, d'utilisation de médicaments vétérinaires (en particulier, la méthyltestostérone utilisée pour changer le sexe des alevins au cours de leurs premières semaines d'existence) et d'exécution du programme de contrôle des résidus et des contaminants.

8. Au Belize, l'OIRSA apporte son soutien aux autorités nationales pour lutter contre le récent foyer de Huanglongbing (HLB), aussi connu sous le nom de "maladie de verdissement des agrumes", en fournissant l'assistance technique d'experts mondiaux et régionaux, ce qui a permis d'appliquer des mesures d'urgence et d'élaborer une stratégie de lutte. De plus, conjointement avec le Fonds régional d'urgence, l'OIRSA aide la République dominicaine et le Belize dans l'exécution de leurs programmes respectifs.

9. Au Panama, les efforts conjoints de l'Université de Panama et de l'OIRSA ont permis d'organiser du 20 au 25 avril 2009 un cours régional sur les thysanoptères, principalement axé sur le *Thrips palmi* et la lutte contre ce parasite, auquel a participé le M. Arturo Goldarazena de l'Institut Neiker en Espagne, en tant que principal intervenant.

10. En République dominicaine, le premier cours régional sur le HLB s'est déroulé du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai 2009. Il était le fruit d'un partenariat entre le Secrétariat à l'agriculture de la République dominicaine, Fundecitrus (Brésil), l'INRA (France), l'APHIS (États-Unis) et l'OIRSA.

11. Au Panama, au cours de l'Atelier sur les aspects relatifs à la traçabilité, organisé par la Direction nationale de la santé animale du Ministère du développement agricole (MIIDA), des discussions ont été engagées sur le thème: "Prescriptions sanitaires de l'Union européenne pour les produits de la pêche et de l'aquaculture et système de traçabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture". L'OIRSA a également coordonné la révision des versions préliminaires des analyses de risque dans la filière des crevettes d'élevage, ainsi que du guide de traçabilité dans cette filière du point de vue de l'innocuité du produit final.

12. Au Nicaragua, l'OIRSA a procédé à des contrôles techniques dans cinq exploitations autorisées à exporter vers l'Union européenne. Il a élaboré un plan d'action sur la base des recommandations formulées par l'OAV (DG SANCO) dans son rapport d'inspection de 2006 et l'a mis en application.

13. Au Costa Rica, l'OIRSA a aidé le Service phytosanitaire de l'État à préparer la prochaine visite de la DG SANCO/UE concernant les résidus de pesticides dans les produits d'origine végétale. Par ailleurs, à des fins d'évaluation préalable, l'OIRSA a visité sept exploitations d'ananas, une

exploitation de mangues et une exploitation de melons, et a présenté à chacune d'elles un rapport technique sur les résultats obtenus et un rapport général aux membres du conseil d'administration de la Chambre nationale des producteurs et exportateurs d'ananas (CANAPEP).

14. Au Guatemala, l'OIRSA a aidé les autorités nationales à préparer la visite d'inspection d'exploitations aquacoles par la DG SANCO/UE concernant les résidus de médicaments vétérinaires dans les produits d'origine animale. Sur le même sujet, les producteurs et les experts bénéficiaires du Programme Agro-CAFTA ont reçu une formation sur les limites maximales de résidus chimiques autorisés dans les aliments (utilisation correcte et harmonisée des pesticides) et sur les bonnes pratiques agricoles.

### **3. Soutien au processus d'harmonisation régionale**

15. Les pays de la région couverte par l'OIRSA ont déclaré conjointement l'état d'urgence phytosanitaire face à l'émergence de foyers de HLB. Ils ont également engagé des mesures de détection de la bactérie *Candidatus Liberibacter spp.* et de ses vecteurs de transmission, le *Diaphorina citri* et le *Trioza erytreae*.

16. À travers le plan régional d'urgence pour la lutte contre les mouches des fruits de quarantaine et/ou leur éradication, qui a été adapté pour la mouche sud-américaine des cucurbitacées *Anastrepha grandis*, introduite au Panama et déclarée officiellement présente sur son territoire en mai 2009, il est procédé à l'harmonisation des mesures phytosanitaires qui porte sur ce qui suit:

- a) les mesures d'urgence et de contention, par l'adoption d'un cadre réglementaire type;
- b) la méthodologie adaptée pour le piégeage dans les cucurbitacées (hauteur des pièges et attractifs alimentaires); et
- c) la suppression des foyers, le matériel d'application et l'insecticide.

Pour l'élaboration de ce plan, ont été prises en considération les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) n° 6 (Directrices pour la surveillance), n° 8 (Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone) et n° 9 (Directives pour les programmes d'éradication des organismes nuisibles).

17. Dans les pays membres de l'OIRSA touchés par le HLB, un protocole de diagnostic par PCR a été mis en œuvre, qui consiste à extraire l'ADN de la bactérie, présente dans le tissu des feuilles des agrumes contaminés. Ce protocole a été élaboré par l'Université de Floride.

18. La région a harmonisé sa position auprès des enceintes internationales moyennant l'analyse des propositions de réformes du Code sanitaire pour les animaux terrestres et aquatiques et la révision des projets de NIMP.

19. La Commission technique régionale avicole, la Commission technique et le Conseil des ministres du CIRSA, qui réglementent l'activité de santé avicole dans la région, ont adopté cinq directives régionales relatives aux oiseaux:

- a) Directive technique visant à réglementer l'activité avicole de la région;
- b) Directive technique sanitaire pour la prévention, le contrôle et l'éradication de la grippe aviaire;

- c) Directive technique sanitaire pour la prévention, le contrôle et l'éradication de la maladie de Newcastle;
- d) Directive technique sanitaire pour la prévention, le contrôle et l'éradication de la typhose/pullorose; et
- e) Directive technique régionale visant à réglementer la procédure d'inspection et de certification des exploitations avicoles.

#### **4. Renforcement des institutions nationales pour faciliter le commerce**

20. Au Honduras et en République dominicaine, l'OIRSA continue d'apporter un soutien aux comités nationaux des mesures sanitaires et phytosanitaires.

#### **5. Alliances stratégiques en faveur de la santé et du commerce**

21. Un accord de coopération a été conclu entre le Secrétariat du Système d'intégration centraméricain (SICA) et l'OIRSA dans le but de créer des conditions favorables à la santé des animaux et à la préservation des végétaux et de faciliter le commerce des produits agricoles de la région.

22. Dans le cadre du projet de soutien au processus d'intégration de la pêche et de l'aquaculture centraméricaines (PRIPESCA), l'OIRSA travaille avec l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA) à l'élaboration de manuels de bonnes pratiques aquacoles.

#### **6. Renforcement des relations interinstitutionnelles avec d'autres organismes internationaux**

23. L'OIRSA apporte son concours à l'OIE pour la coordination de la Commission interaméricaine de santé aquacole (CISAc).

24. L'avant-projet de coopération technique avec la FAO pour aider à la surveillance du virus de la grippe A de sous-type H1N1 dans les populations porcines de l'Amérique centrale et des autres pays voisins est en cours de révision.

---